

REPUBLIQUE DU CAMEROUN
Paix – Travail – Patrie

REGION DE L'EST

DEPARTEMENT DE LA KADEY

COMMUNE DE KENTZOU

SECRETARIAT GENERAL

CIPM KENTZOU 2025



REPUBLIC OF CAMEROON
Peace – Work – Fatherland

EAST REGION

KADEY DIVISION

KENTZOU COUNCIL

GENERAL SECRETARIAT

CIPM KENTZOU 2025

AVIS D'APPEL D'OFFRES NATIONAL OUVERT EN PROCEDURE D'URGENCE DANS LA COMMUNE DE KENTZOU, DEPARTEMENT DE LA KADEY, REGION DE L'EST

N°003/AONO/RE/DK/CK/CIPM/2025 DU 12/03/2025 POUR LES TRAVAUX DE CONSTRUCTION DE DEUX MINI-ADDUCTIONS EN EAU POTABLE DANS LES LOCALITES DE KENTZOU OKA-CIMENCAM ET KENTZOU MBOLEMBO DANS LA COMMUNE DE KENTZOU.

1. OBJET DE L'APPEL D'OFFRES

Dans le cadre de l'exécution du Budget d'Investissement Public de la République du Cameroun pour l'Exercice **2025**, le **Maire de la Commune de Kentzou**, Maître d'ouvrage, lance un **Appel d'Offres National Ouvert** en procédure d'urgence pour les travaux de construction de deux mini-adductions en eau potable dans les localités de Kentzou Oka-cimencam et Kentzou-Mbolemb, dans la Commune DE KENTZOU, Département de la KADEY, Région de L'Est.

2. CONSISTANCE DES TRAVAUX

Les travaux objet du présent Appel d'Offres comprennent les corps d'état suivants :

- ✓ Mobilisation du chantier, travaux préliminaires et études ;
- ✓ Construction du forage (Débit $\geq 2,5 \text{ m}^3/\text{h}$) ;
- ✓ Construction de la plateforme en béton armé support pour le réservoir de stockage et du local technique ;
- ✓ Construction du réseau de refoulement et de distribution ;
- ✓ Système d'alimentation par énergie solaire photovoltaïque et équipement d'exhaure ;
- ✓ Prestations diverses.

Les détails desdits travaux sont contenus dans le **Cahier des Clauses Techniques Particulières** et dans le **Devis Estimatif et Quantitatif**, parties intégrantes du présent Dossier d'Appel d'Offres (**DAO**).

3. DELAIS D'EXECUTION

Le délai maximum prévu pour la réalisation des travaux objet du présent Appel d'Offres est de **Quatre(04) mois par lot**, soit **Cent vingt (120)** jours calendaires à compter de la date de notification de l'ordre de service de démarrage des travaux.

4. ALLOTISSEMENT

Les travaux, objet du présent avis d'appel d'offres, se constituent en un (01) lot comme suit :

N° du lot	Intitulé du lot	Montant du lot (F CFA)
01	Construction de deux mini-adductions en eau potable dans les localités de Kentzou Oka-cimencam et Kentzou Mbolemb	44 000 000
	TOTAL	44 000 000

5. COUT PREVISIONNEL

Le montant prévisionnel des travaux est de **Quarante-quatre millions (44 000 000) Fcfa**.

6. PARTICIPATION ET ORIGINE

La participation au présent Appel d'Offres est ouverte, aux conditions égalitaires, à toutes les entreprises de droit camerounais reconnues pour leur expertise avérée et justifiant des capacités techniques et financières pour la réalisation des travaux objet du présent Appel d'Offres.

La constitution des entreprises en groupement ou la sous-traitance est autorisée conformément à la réglementation en vigueur.

7. FINANCEMENT

Les travaux objet du présent Appel d'Offres sont financés par les ressources transférées du budget du **MINEE**, Exercice budgétaire 2025, imputation budgétaire :

.....

8. CAUTIONNEMENT PROVISOIRE

Chaque soumissionnaire devra joindre à ses pièces administratives, une caution de soumission établie par une banque de premier ordre agréée par le Ministre chargé des finances et dont la liste figure dans la pièce n°15 du Dossier d'Appel d'Offres, d'un montant de :

- **Huit cent quatre-vingt mille (880 000) FCFA.**

Cette caution restera valable pendant trente (30) jours au-delà de la date limite de validité des offres, soit quatre-vingt-dix (90) jours.

9. CONSULTATION DU DOSSIER D'APPEL D'OFFRES

Le présent **Dossier d'Appel d'Offres** peut être consulté aux heures ouvrables aux services Techniques compétents de la **Commune de Kentzou** dès publication du présent avis, ou au site de l'ARMP : www.armp.cm.

10. ACQUISITION DU DOSSIER D'APPEL D'OFFRES

Le dossier d'Appel d'Offres peut être obtenu aux heures ouvrables auprès des services Techniques compétents de la **Commune de Kentzou** dès publication du présent avis, contre présentation de l'original de la quittance de versement de la somme non remboursable de **quatre-vingt-huit mille (88000) Francs CFA** représentant les frais d'acquisition du dossier, payables à la **Recette Municipale de Kentzou**.

11. REMISE DES OFFRES

Chaque soumissionnaire devra présenter son offre en sept (**07**) exemplaires dont un (**01**) original et six (**06**) copies marquées comme telles. Chaque offre, rédigée en français ou en anglais, devra parvenir à la **Commission interne de passation des marchés (CIPM) de la Commune de Kentzou** au plus tard le **15/04/2025 à 11 heures** précises.

En outre, chaque offre devra se présenter en un pli unique contenant trois sous-plis (un pour le dossier administratif, un pour le dossier technique et un pour le dossier financier). Les sous-plis devront être fermés et scellés. Le pli extérieur doit être fermé, scellé et devra porter la mention suivante :

**« APPEL D'OFFRES NATIONAL OUVERT EN PROCEDURE D'URGENCE
N°003/AONO/RE/DK/CK/CIPM/2025 DU 12/03/2025 POUR LES TRAVAUX DE
CONSTRUCTION EN DEUX MINI-ADDITIONSEN EAU POTABLE DANS LES
LOCALITES KENTZOU OKA-CIMENCAM ET KENTZOU MBOLEMBO, DANS LA
COMMUNE DE KENTZOU, DEPARTEMENT DE LA KADEY, REGION DE L'EST».**

« À N'OUVRIR QU'EN SÉANCE DE DEPOUILLEMENT »

12. RECEVABILITE DES OFFRES

Sous peine de rejet, les pièces requises du dossier administratif devront être impérativement produites en originaux ou en copies certifiées conformes par le service émetteur ou une autorité administrative compétente (**Préfet, Sous-préfet, ...**) conformément aux stipulations du **Règlement Particulier de l'Appel d'Offres (RPAO)**.

Toutes les pièces administratives devront obligatoirement être datées de moins de trois (**03**) mois précédant la date de dépôt des offres ou avoir été établies postérieurement à la date de signature de l'**Avis d'Appel d'Offres**.

Toute offre incomplète ou non conforme aux prescriptions du présent Avis et du dossier d'Appel d'Offres sera déclarée irrecevable. L'absence de la caution de

soumission ou le non-respect des modèles des différentes pièces du Dossier d'Appel d'Offres entraînera le rejet pur et simple de l'Offre sans aucun recours possible.

13. OUVERTURE DES PLIS

L'ouverture des plis, qui s'effectuera en un (01) seul temps, aura lieu le 15/04/2025 à partir de 12 heures précises dans la **Salle des Actes de la Commune de Kentzou**. Seuls les soumissionnaires seront admis à assister à cette séance d'ouverture et leurs représentants dûment mandatés et ayant une parfaite connaissance du dossier.

14. CRITERES D'EVALUATION

L'évaluation des offres se fera suivant deux types de critères : les critères éliminatoires et les critères essentiels. Les critères éliminatoires fixent les conditions minimales à remplir pour être admis à l'évaluation suivant les critères essentiels. Le non-respect de ces critères entraîne le rejet de l'offre du soumissionnaire. Les critères essentiels sont les critères clés pour juger de la capacité technico-financière des soumissionnaires à exécuter les travaux, objet du présent appel d'offres. L'évaluation des offres suivant les critères essentiels sera faite d'après le système de notation binaire **oui/non**.

14.1. CRITERES ELIMINATOIRES

Les critères éliminatoires sont :

- ☞ Dossier administratif incomplet ou non conforme au-delà de **48h** après le dépôt des offres ;
- ☞ Fausses déclarations ou pièces falsifiées (**la CIPM et l'Autorité Contractante se réservent le droit de procéder à l'authentification de tout document présentant un caractère douteux**) ;
- ☞ N'avoir pas réalisé au cours des cinq (05) dernières années au moins un (01) marché similaire tel que défini par le présent **RPAO** ;
- ☞ Avoir abandonné un marché public au cours des cinq (05) dernières années ;
- ☞ Non satisfaction d'au moins **70 %** des critères essentiels ;
- ☞ Omission d'un prix quantifié dans l'offre financière ;
- ☞ Absence de caution de soumission
- ☞ Absence d'une Capacité financière supérieure ou égale aux 2/3 du coût du projet pour chaque lot.

Toute offre non conforme aux prescriptions du Dossier d'Appel d'Offres et non produite en sept (07) exemplaires dont un (01) original sera purement et simplement rejetée.

14.2. CRITERES ESSENTIELS

Le système de notation des offres est le mode binaire (oui/non). L'évaluation des offres techniques se fera suivant les critères essentiels ci-après définis :

- ◆ Présentation générale de l'offre ;
- ◆ Expérience de l'entreprise ;
- ◆ Ressources humaines ;
- ◆ Moyens logistiques et matériels ;
- ◆ Méthodologie d'exécution et planning des travaux.

A l'issue de l'évaluation technique, seules les offres ayant obtenu une note technique supérieure ou égale à **70%** de « oui » seront retenues pour l'évaluation financière.

L'évaluation de l'offre financière sera basée sur le montant total de l'offre du soumissionnaire. Elle consistera à l'analyse de la cohérence des prix ainsi que la vérification des calculs et de l'ensemble des prescriptions y relatives.

15. ATTRIBUTION DU MARCHE

Le Maire de la Commune de Kentzou attribuera le marché au soumissionnaire dont l'offre aura été évaluée la **moins disante** et jugée substantiellement conforme au Dossier d'Appel d'Offres.

16. DELAI DE VALIDITE DES OFFRES

Les soumissionnaires restent engagés par leurs offres pendant quatre-vingt-dix jours (**90**) à compter de la date limite fixée pour la remise des offres.

17. RENSEIGNEMENTS COMPLEMENTAIRES

Les renseignements complémentaires peuvent être obtenus aux jours et heures ouvrables auprès du **Services Techniques compétents de la Commune de Kentzou**.

18. ADDITIF A L'APPEL D'OFFRES

Le Maire de la Commune de Kentzou Maître d'ouvrage, se réserve le droit en cas de nécessité ou de force majeure, d'apporter toute modification ultérieure utile au présent appel d'offres.

Kenzou, le 12 MARS 2025

Le Maire
(Maître d'ouvrage)



Barka Dr. Aliien

AMPLIATIONS :

- CIPM
- DD MINEE/KADEY
- DD MINMAP/KADEY
- ARMP
- SIGAMP
- Affichage